

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Corinne AUREYRE, Karine BOURDE Philippe MOUGEL, Karine CHAMBEAUD, Laurent RETAILLEAU, Jérémie JACQUART.

Pouvoirs : Marilyne NAMYST a donné pouvoir à Philippe MOUGEL

Secrétaire de séance : Karine BOURDE

Le maire, Julien GUILLAUME, donne la parole à Dominique LOVERINI, adjoint à l'Education et aux Sports qui annonce sa démission pour raisons personnelles et familiales, qu'il détaille. Le conseil municipal l'applaudit. Julien GUILLAUME reprend la parole pour remercier Dominique Loverini pour toutes ses années d'investissements à l'école primaire (numérisation des classes, salle de repos, équipements sportifs, travaux divers...), la rénovation du complexe sportif (vestiaires, mains courantes, tribunes...) ainsi qu'aux chantiers municipaux lorsqu'il était également adjoint au maire aux Tavaux. Il le remercie également pour son soutien personnel précieux depuis 2019 et souligne son implication toujours entière. Il dit regretter son départ tout en respectant ses raisons, et qu'il a essayé de le convaincre de rester au moins conseiller municipal. Il lui propose de participer à la visite de Reignat par le conseil municipal, prévue initialement le 31 octobre et reporté en raison du confinement. Dominique LOVERINI quitte ensuite la séance.

Julien GUILLAUME, maire, demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY.

ENLEVEMENT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES DANS LA ZONE DE PROTECTION DES BATIMENTS HISTORIQUES

Julien GUILLAUME informe le conseil municipal de la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 qui interdit les panneaux publicitaires dans la zone de protection de 500 mètres autour des bâtiments historiques. La collectivité peut demander aux services de l'Etat l'application de cette réglementation.

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE à l'**unanimité** de solliciter la Direction départementale des territoires pour l'enlèvement de ces panneaux.

Par ailleurs, Julien GUILLAUME propose d'effectuer des démarches auprès des propriétaires de vieilles enseignes sur des bâtisses où les activités commerciales, ont cessé depuis plus de 3 mois comme le prévoit la Loi.

MUTUELLE SANTE COMMUNALE

Julien GUILLAUME a été contacté par une compagnie d'assurance qui propose une mutuelle santé pour les habitants d'une commune avec une réduction tarifaire sans contrepartie financière pour la Collectivité, à condition que leur démarche soit appuyée par le conseil municipal.

Considérant que l'appui de la Collectivité pourrait induire une concurrence déloyale envers les autres assureurs, que le conseil municipal n'est pas habilité à soutenir un ce type de contrat pour le compte d'une société aux détriments des autres et que son soutien pourrait générer un malentendu auprès des administrés, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la proposition.

RENFORCEMENT DU MENAGE A L'ECOLE

Julien GUILLAUME présente une nouvelle prestation d'Agglo Pays d'Issoire qui peut mettre à disposition une équipe de nettoyage pour les collectivités, sans contribution supplémentaire.

Il s'agit de missions ponctuelles et exceptionnelles de nettoyage qui ne doivent pas concurrencer le travail des agents communaux ni des entreprises du secteur.

Il propose de faire appel à ce service à raison d'une à deux fois/an, pour le ménage de l'école (étagères, vitres...) prévu fin novembre et en décembre.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

FIC 2021

Le thème des subventions départementales de type FIC peut être redéfini chaque année en fonction de l'évolution des projets. Cette subvention représente 22,6 % du coût total du projet.

Julien GUILLAUME propose à chacun de réfléchir au thème des projets qu'il souhaiterait voir présentés dans le cadre de cette subvention.

TRAVAUX SIEG

Julien GUILLAUME soumet à l'avis du conseil quatre projets relatifs au raccordement électrique :

- Une demande de raccordement d'une maison individuelle qui est presque terminée soit 5 700 € à la charge du propriétaire.
Plan de raccordement voté à l'unanimité.
- Extension de réseau électrique d'une autre maison, évaluée à 2000 € si le syndicat s'occupe de l'intégralité du chantier.
Voté à l'unanimité.
- Mise aux normes de l'éclairage du camping : Julien GUILLAUME expose que le modèle des lampes actuelles du camping est interdit depuis cinq ans et que ces lampes ne peuvent plus être réparées. Il est donc indispensable de prévoir leur remplacement.
Le SIEG propose de le réaliser pour un montant de 16 000 €, dont 8000 € à la charge de la Commune.
Projet voté à l'unanimité.
- Par ailleurs, il rappelle que les lampes de la passerelle en bois ne sont pas prises en charge par le contrat de maintenance SIEG de l'éclairage public. Il propose de demander leur intégration (sans surcoût) et celui du camping après sa mise en conformité. Accord voté à l'unanimité.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Julien Guillaume et Marie-Pierre Amouroux proposent au conseil de modifier les décorations de Noël pour privilégier des sapins de Noël à Saint-Julien et Reignat, et renouveler la décoration de la route des Moulins à Montaigut avec l'achat de deux nouvelles décorations. Ils rappellent que le SIEG subventionne à 50% l'achat

de nouvelles décorations jusqu'à 3200 € (20% au-delà). Julien Guillaume propose l'achat de décorations pour 3200 € soit 1600 € pour la commune.

Propositions votées à l'unanimité.

PROLONGATION CONVENTION D'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE CDG63

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme propose une prolongation de la convention d'adhésion pour la médiation préalable obligatoire pour un an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

USAGE DU LOCAL DES ANCIENNES TOILETTES RUE DU PONT

Julien GUILLAUME présente la proposition d'un particulier qui souhaite louer le local rue du Pont à Montaigut-le-Blanc pour entreposer du matériel.

Ce lieu n'étant pas assuré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas le louer.

PROGRAMME D'ACHAT DE MATERIEL

Julien GUILLAUME rappelle le cambriolage de l'atelier communal le 22 septembre 2020 dont le préjudice s'élève à 7 500€ d'après les anciennes factures. Ce montant a fait l'objet d'une déclaration à l'assurance GROUPAMA.

Il sollicite la création d'un nouveau programme d'investissement pour le rachat de matériel à hauteur de 10 000 €. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité la création de ce programme et le versement d'une indemnité pour le matériel volé, prêté à la commune et appartenant à des particuliers.

QUESTIONS DIVERSES

Par soucis écologique et économique, le conseil municipal décide de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

- Instaurer la coupure nocturne dans de nouvelles zones de Montaigut-le-Blanc : route de Reignat, place de la mairie, rue du Grand Chemin, début de la rue du Pont, début de la route d'Evian, et les deux extrémités de la route des Moulins (jusqu'au n°42 et à partir du n° 74) ;
- Avancer de 23h30 à 23h (Minuit l'été) la coupure de l'éclairage nocturne et d'homogénéiser du ré-allumage de l'éclairage à 5h30 du matin.
- Diminuer progressivement de moitié l'intensité de l'éclairage dans le centre bourg de Montaigut (diminution peu perceptible selon le Sieg).

Salle de repos de la classe maternelle : des lits superposés vont être achetés pour diminuer le nombre de lits au sol et dégager la sortie de secours ; une fenêtre oscillo-battante va être installée pour améliorer l'aération de la pièce.

Le conseil souhaite doter la commune d'un logo et d'une charte graphique, en ayant recours avant tout pour cela à des prestataires originaires de la commune.

Le conseil accepte la proposition de Christelle Monier d'installer un point de recyclage de bouchons géré par une association caritative (Cœur de Bouchons) avec un point de dépôt à la mairie et à l'école.

La Commune accueillera début juillet 2021 un rassemblement de 150 motards sur 1 journée.

La salle de réunion sous la mairie sera prêtée à une psychologue, 1 soir/semaine pendant 7 semaines, pour lui permettre de lancer son activité d'ateliers (avec un dédommagement de 50 euros par mois pour le chauffage).

Signature : Karine BOURDÉ

